

ni d'autres, puis qu'elle sera reduite en mo-
leculs bien faisantes On donnera
à ce remede le nom d'*Opiat Antiverolique*.

Si la mere veut préserver de la petite ve-
rolle l'enfant qu'elle tient dans son sein, il
faut qu'elle prenne tous les jours de cet
Opiat pendant sa grossesse, en commençant
les premiers jours jusques à l'accouchement.

Tout ce que la mere prend passe à l'en-
fant, cela est sans contredit si la
mere a quelque maladie, l'enfant la parta-
ge avec elle; elle communique même à
son fruit les pensées qui la frappent, les
histoires sont pleines d'exemples de cette
nature; puis donc que l'enfant est exposé
à tout ce que la mere peut & veut de mau-
vais, pourquoi ne conviendra-t'on pas que
la mere puisse lui procurer toutes sortes
d'avantages quand elle le pourra & le vou-
dra?

Si la mere n'a pas pris cette précaution,
il faut en donner à l'enfant, & commencer
à lui en faire prendre de bonne heure; les
enfants également comme les personnes avan-
cées en âge, commenceront par en prendre
pendant trois mois consecutifs, lesquels
étant expirez, ils contiueront le reste de
l'année deux ou trois fois la semaine seu-
lement: l'année suivante ils recommence-
ront comme l'année precedente, & ayant
continué deux ans, cela suffit pour être
quitte & exempt de cette maladie pendant
toutela vie, en continuant d'en prendre sans
regle deux ou trois fois la semaine, ce qui
ne peut incommoder.

On le prend ordinairement le matin à
jeun,